



Arrêté n°2024/008

ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A M. Jacques RIVAGE, conseiller municipal délégué

Le Maire de la commune de MOUXY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du 29 mars 2024 relative aux indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

ARRETE

Article 1 :

M. Jacques RIVAGE est nommé conseiller délégué rattaché au 1^{er} Adjoint et chargé de la thématique « animations culturelles et bibliothèque ».

Article 2 :

Cette délégation de fonctions **prend effet à la date du 1^{er} avril 2024** et demeure active tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 3 :

Le maire demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées.

Article 4 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Fait à MOUXY, le 01/04/2024

Notifié à l'intéressé le 01/04/2024

Le conseiller délégué,

Jacques RIVAGE

Le Maire,

Armelle PERSON